

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mars 2012

Compte rendu de la séance :

L'an deux mille douze et 16 mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Philippe SALASC, Maire**

Présents :

Philippe SALASC, Jérôme CASSEVILLE, Marcel SAUVAIRE, Gérard QUINTA, Christine TISSOT, Nicole MORERE, Florence ODIN, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre BOUVIER, Fabien DELMAS, François DAUDÉ.

Absents excusés :

Thomas DEBITUS, Luc SOUVAIRAN, Claude BONNAFOUS, David BENOIT, Hélène VIALENG, Jean-Pierre VENTURE, Marc TARTAVEZ

Procurations :

Hélène VIALENG à Florence ODIN
Jean-Pierre VENTURE à François DAUDÉ

Secrétaire de séance : Fabien DELMAS élu à l'unanimité

La séance est ouverte à 21 h 00.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2012 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Démission d'un conseiller municipal :

Le maire informe l'assemblée de la décision de Richard FRAISSE de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal et par la-même des postes occupés au titre de cette fonction (C.C.A.S).

Le maire dit regretter le départ de Richard FRAISSE qu'il salue pour ses choix et votes qui se sont toujours inscrits dans « *un souci d'équilibre entre solidarité à son équipe et volonté de servir l'intérêt public* ».

Il ajoute par ailleurs, qu'après s'être rapproché des services de l'Etat pour information, il n'y a pas obligation de remplacement du poste de conseiller municipal laissé vacant.

Compte administratif 2011 et budget primitif de 2012 du CCAS (12/03/01) :

Madame Florence ODIN, adjointe déléguée aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS présente à l'Assemblée pour information les compte administratif 2011 et budget primitif 2012 du CCAS.

Ces deux documents se présentent comme suit :

- Compte administratif 2011 du CCAS :
 - Dépenses de fonctionnement : 61 679,43€
 - Recettes de fonctionnement : 65 640,10€
 - Excédent de fonctionnement : 3 960,67€
- Budget primitif 2012 du CCAS :
 - Dépenses de fonctionnement : 66 870€
 - Recettes de fonctionnement : 66 870€

Débats :

Le conseil municipal prend acte de la bonne gestion du CCAS (excédent de 3 960,67 €).

Le maire salue le travail réalisé par Florence ODIN, les élus du CCAS et les représentants de la Société civile.

Fabien DELMAS trouve dommage que les comptes administratifs du CCAS ne valorisent pas comptablement le service nouveau mis en place en 2011 pour le transport des personnes âgées sur Gignac.

CCAS : Election d'un Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration (12/03/02) :

Par délibération du 28 mars 2008 et du 18 septembre 2009, le Conseil Municipal a désigné ses représentants afin de siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aniane.

Monsieur Richard FRAISSE ayant démissionné de son mandat de Conseiller Municipal, il ne peut donc plus siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS et il convient donc de procéder à l'élection de l'élu devant le remplacer.

Monsieur le Maire précise que le vote est secret et que chaque conseiller municipal peut présenter un candidat.

Il invite les Conseillers Municipaux à présenter leurs candidats.

Le groupe majoritaire du Conseil Municipal présente la candidature de Monsieur Fabien DELMAS,

L'Assemblée communale procède ensuite au vote à bulletins secrets, lequel donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 13 (dont 2 par procuration)

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Monsieur Fabien DELMAS : 13 voix

Monsieur Fabien DELMAS, conseiller municipal est donc immédiatement installé dans ses fonctions de membre administrateur du Centre Communal d'Action Sociale d'Aniane.

En l'absence de candidat du groupe d'opposition, l'équipe majoritaire présente *via* le maire la candidature de Fabien DELMAS. Il précise que cette proposition a fait l'objet d'une information auprès des membres de la société civile présents au conseil d'administration du CCAS et que celle-ci a plutôt été bien accueillie.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Mrs. Jean-Pierre BOUVIER et François DAUDÉ sont nommées assesseurs.

Chapelle des Pénitents : attribution du marché d'étude diagnostic et demande de subventions (12/03/03) :

Monsieur l'adjoint au patrimoine rappelle à l'Assemblée Communale que par délibération en date du 1er juin 2011, celle-ci l'a chargé de lancer la procédure de consultation pour le choix du prestataire qui sera chargé de la mission de diagnostic de la Chapelle des Pénitents.

Cette procédure adaptée a été lancée le 06 décembre 2011, les bureaux d'études ayant jusqu'au 09 janvier 2012 – 12 heures pour déposer leur dossier de candidature et d'offre.

Huit bureaux d'études ont présenté un dossier dans les délais réglementaires et ces huit candidats ont été admis à concourir. A l'analyse des offres, un dossier a été rejeté, puisqu'étant irrégulier par la Commission MAPA.

Les sept autres offres étant complètes, elles ont donc été analysées sur la base des critères énoncés dans le cahier des charges de la consultation.

La Commission MAPA a procédé au classement des offres le 17 février 2012 et propose de retenir celle du Cabinet Dominique LARPIN de Montpellier, classée première et mieux-disante.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Patrimoine,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre du Cabinet Dominique LARPIN de Montpellier, pour un montant de 11 638,52 €uros H.T., soit

13 919,67 €uros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'études correspondant,

DECIDE d'inscrire à son budget communal de 2012 chapitre 20, les crédits nécessaires au financement de cette dépense,

SOLLICITE de l'État, du Conseil Général et de la Région les subventions les plus élevées possibles pour aider au financement de ces études.

Fourniture et pose de la signalisation d'information locale : attribution du marché des travaux (12/03/04) :

Monsieur Jean-Pierre BOUVIER, conseiller municipal délégué, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 25 novembre 2011, celle-ci a adopté l'avant-projet de définition relatif à la fourniture et pose de la signalisation d'information locale et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal avait également inscrit à son budget de 2011 la somme de 51 048 €uros pour le financement des études et travaux de signalisation.

Monsieur le Maire, a donc lancé le 23 janvier 2012 la procédure adaptée, les entreprises ayant jusqu'au 13 février 2012 – 12 heures pour déposer leur dossier de candidature et d'offre.

Quatre entreprises ont présenté un dossier dans les délais réglementaires et toutes ont été admises à concourir.

Les offres ont ensuite été analysées par le cabinet Jérôme MOULIN de Montpellier sur la base des critères énoncés dans le cahier des charges.

La Commission MAPA a procédé au classement des offres le 24 février 2012 et propose de retenir celle de la SARL Signaux Girod Grand Sud de Baillargues, mieux-disante et qui se classe première après analyse des offres.

Monsieur le Conseiller Municipal délégué propose à l'Assemblée :

- de retenir l'offre de l'entreprise Signaux Girod Grand Sud de Baillargues pour un montant de 45 907,50 €uros H.T. soit 54 905,37 €uros T.T.C.,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant,
- d'inscrire à son budget communal de 2012, chapitre 21, les crédits nécessaires au financement de la dépense un complément de 11 271 €uros.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Jean-Pierre BOUVIER et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Signaux Girod Grand Sud de Baillargues pour un montant de 45 907,50 €uros H.T. soit 54 905,37 €uros T.T.C.,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant,
- décide d'inscrire à son budget communal de 2012, chapitre 21, les crédits nécessaires au financement de la dépense un complément de 11 271 €uros.

Débats :

Le maire rappelle qu'il a confié à M. Jean-Pierre BOUVIER la mise en place rapide de cette signalétique. Il le remercie, ainsi que les élus qui se sont investis sur ce dossier dense, pour le travail réalisé.

Monsieur Jean-Pierre VANRUISKENSVELDE souligne la qualité du matériel proposé et son esthétique, tout en précisant que le délai de 8 semaines prévu par le prestataire, devrait permettre une réalisation effective début juin.

Décision du conseil Municipal sur la proposition de dissolution du Syndicat de voirie par la Commission départementale de coopération intercommunale (12/03/05) :

Monsieur le Maire adjoint aux travaux informe l'Assemblée Communale que par lettre en date du 23 février 2012, Monsieur le Sous-Préfet l'informe que :

- Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré et soumis à l'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale le 05 décembre 2011. La Commission a émis un avis largement favorable à la dissolution du Syndicat intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie.
- Par décision du 28 décembre 2011, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, Monsieur le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunal.
- S'agissant des syndicats, il précise que l'objectif poursuivi a été notamment de supprimer les doublons administratifs, les syndicats à faible activité, ceux qui constituent une strate intermédiaire entre des Communes et un syndicat mixte, ou encore ceux dont les attributions pouvaient être assumées par les communes dans un cadre simplement conventionnel (entente par exemple).
- S'ouvre à présent, conformément aux dispositions des articles 60 et 61 de la loi précitée, la phase de mise en œuvre du schéma. Elle débute par la consultation des communes et des EPCI concernés sur chacune de ses propositions.
- Celui-ci propose notamment la dissolution du syndicat intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie et invite Monsieur le Maire à saisir le Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur cette dissolution (article 61-I de la loi de réforme des collectivités territoriales). Il dispose, pour ce faire, à compter de la présente notification, d'un délai de 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

La dissolution ne pourra être prononcée qu'après accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat (en revanche seul l'avis du comité syndical est requis). Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Monsieur le Maire adjoint aux travaux rappelle à l'Assemblée que celle-ci s'est prononcée contre la dissolution de ce syndicat dans sa séance du 21 septembre 2011 et ce pour les motifs suivants :

- l'activité du syndicat intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie permet la réalisation de travaux d'utilité publique sur les territoires des communes adhérentes (réfection et entretien de nos voiries communales et rurales), à moindre coût,
- le syndicat assure une mission de coopération intercommunale (mutualisation de moyens matériels),
- il n'existe pas de structure ayant la même activité sur le territoire.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau contre cette dissolution.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE contre la dissolution du syndicat intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie.

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Sous-Préfet.

Débats :

Monsieur Marcel SAUVAIRE précise qu'Aniane a réalisé 11 300 m² avec le syndicat de voirie, ce qui représente environ 40 % des m² réalisés en 2011, avec le matériel du syndicat.

Il rappelle que la cotisation pour 2012 est de 16 914 € et que la municipalité ne paie que le goudron nécessaire aux réalisations de ses voiries, ce qui est très concurrentiel quand on l'utilise.

Il précise que le Syndicat de voirie n'a aucun emprunt en cours et qu'il a une réserve financière pour les futurs investissements de 73 000 €

Monsieur Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE précise que la coopération intercommunale ne peut se réduire à la Communauté des Communes et qu'il ne voit pas ce qui empêcherait 4 ou 5 villages de mutualiser des moyens quand cela est pertinent sur le plan budgétaire.

FINANCES :

Régime indemnitaire des élus – Modification (12/03/06) :

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-22, L.2123-23, L.2123-23-1 et L.2123-24,

VU la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la délibération n°12/02/12 du 17 février 2012 relative au régime indemnitaire des élus,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par 12 voix pour, Madame Christine TISSOT ne prenant pas part au débat et au vote,

- MODIFIE le tableau des indemnités des élus municipaux comme suit à compter du 1er avril 2012 :
Indice de base : IB 1015 (IM 821).
IM 821 au 1er juillet 2010 = 45617.63 €annuel

NOM Prénom	Fonction	% de l'IB 1015	Ecrêtement	Majoration chef lieu de canton	Indemnités annuelles	Indemnités mensuelles
SALASC Philippe	Maire	26,44	Non	Non	12061,30	1005.10
CASSEVILLE Jérôme	1 ^{er} adjoint	13.22	Non	Non	6030.65	502.55
VANRUYSKENSVELDE Jean-Pierre	2 ^{ème} adjoint	13.22	Non	Non	6030.65	502.55
MORERE Nicole	3 ^{ème} adjointe	13.22	Non	Non	6030.65	502.55
SAUVAIRE Marcel	4 ^{ème} adjoint	13.22	Non	Non	6030.65	502.55
ODIN Florence	5 ^{ème} adjointe	13.22	Non	Non	6030.65	502.55
TISSOT Christine	Conseillère municipale	6.34	Non	Non	2892.15	241.00
BOUVIER Jean-Pierre	Conseiller municipal	3.17	Non	Non	1446.07	120.50
QUINTA Gérard	Conseiller municipal	3.17	Non	Non	1446.07	120.50
DELMAS Fabien	Conseiller municipal	3.17	Non	Non	1446.07	120.50
DAUDE François	Conseiller municipal	3.17	Non	Non	1446.07	120.50
VIALENG Hélène	Conseillère municipale	3.17	Non	Non	1446.07	120.50
					52337.05	4361.35

- DIT que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au Budget primitif de 2012 de la commune, chapitre 65, article 6531.

Débats :

Le maire rappelle qu'au dernier conseil municipal :

- il avait déjà proposé le passage de l'indemnité de Madame Christine TISSOT à 6,34 %
- que Monsieur BONNAFOUS avait alors énoncé que « l'indemnité maximale d'un conseiller municipal délégué ne peut excéder 6 % de l'IB 1015 » et affirmé que de ce fait « l'indemnité proposée était illégale »
- que malgré les réserves du directeur général des services, le maire avait alors proposé « d'interroger précisément la légalité de cette indemnité et que dans l'attente, celle-ci soit votée à 6 % ».

Le maire déclare « être fatigué que certains énoncent en conseil des informations qui s'avèrent erronées. » Aussi, par principe, il propose au conseil municipal que l'indemnité de Madame TISSOT soit bien fixée à 6,34 % soit son indemnité précédente + celle dont bénéficiait Monsieur Thomas DEBITUS jusqu'à sa démission de la délégation culture, confiée dorénavant à Mme TISSOT.

M. Jérôme Casseville fait observer les pertes de temps qu'ont pu générer les observations infondées ou de « détails » du groupe d'opposition.

Budget annexe du cimetière - Compte Administratif 2011 (12/03/07) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu le budget primitif de 2011 tel qu'adopté le 15 avril 2011,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances ;

Le maire, ayant quitté la séance avant le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

ADOpte le Compte Administratif du service annexe du cimetière de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

Section	Réalisé	Reste à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	4 570,43 €	0,00 €

Déficit de fonctionnement reporté de 2010 : 4 570,19€

Excédent de fonctionnement de 2011 : 4 570,43€

Excédent global de fonctionnement 2011 : 0,24€

Débats :

Monsieur Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE pense nécessaire d'informer la population que le budget de l'eau et de l'assainissement est très largement excédentaire en 2011 (103 743,65 €), mais que cet excédent doit permettre de faire face aux investissements à venir. Cette bonne gestion doit mettre la commune en dimension d'assurer une part importante d'autofinancement.

Monsieur Jérôme CASSEVILLE pondère le chiffre de l'excédent 2011. Il précise que la municipalité a gelé le versement du dernier trimestre de la SAUR.

Le maire ajoute que ce blocage a été réalisé en attendant que les conditions de reprise de la station d'épuration soient claires et respectueuses des intérêts de la commune. Il indique qu'une rencontre avec les responsables de la SAUR est programmée et qu'il espère un dénouement respectueux des engagements des deux parties.

Le maire rappelle que les résultats cumulés peuvent paraître importants, mais que les investissements à venir « vont faire générer des sommes très lourdes ».

Monsieur Jérôme CASSEVILLE précise que l'excédent 2011 du budget principal de la commune est de **194 311,41 €** contre 182 865 € de CAF, envisagé au budget primitif, ce qui augmente la capacité d'autofinancement de la commune.

Ces résultats témoignent d'une bonne maîtrise des évolutions budgétaires, dans un contexte de diminution importante des droits de mutation (impact de la crise).

Monsieur Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE rappelle la nécessité d'un pilotage affiné dans ce contexte.

Monsieur Jérôme CASSEVILLE indique que pour la troisième année consécutive, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt, ce qui mécaniquement l'amène à un désendettement de l'ordre de 500 € par habitant contre + de 700 € en moyenne pour des communes françaises d'importance similaire.

Monsieur Fabien DELMAS relève que ce désendettement est d'autant plus spectaculaire que la commune a réalisé 919 401,68 € d'investissements en 2011, ce qui est un haut niveau de réalisation par rapport aux années précédentes. Sur 35 opérations inscrites en 2011, au budget primitif : 14 sont terminées, 11 sont en cours de réalisation et 10 n'ont pas débuté.

Budget annexe du cimetière - Compte de Gestion 2011 (12/03/08) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu le budget primitif du cimetière pour 2011 tel qu'adopté le 15 avril 2011,

Considérant l'adoption du Compte Administratif du cimetière pour l'exercice 2011 lors de la même séance du conseil municipal,

Monsieur l'adjoint délégué aux finances informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 du service annexe du cimetière a été réalisé par le receveur en poste de Gignac et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du cimetière pour 2011 pour ce qui concerne les réalisations,

Etant précisé que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur en réalisation,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour,

ADOpte le Compte de Gestion du service annexe du cimetière pour l'exercice 2011 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes à celles du compte administratif du cimetière pour le même exercice.

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement - Compte Administratif 2011 (12/03/10) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu le budget primitif de 2011 tel qu'adopté le 15 avril 2011,

Vu les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances ;

Le maire, ayant quitté la séance avant le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

ADOpte le Compte Administratif du service annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses EXPLOITATION	325 310,77 €	0,00 €
Recettes EXPLOITATION	384 054,62 €	0,00 €
Dépenses INVESTISSEMENT	79 187,57 €	97 861,88 €
Recettes INVESTISSEMENT	93 468,07 €	83 150,00 €

Excédent d'exploitation reporté de 2010 : 45 000,00 €

Excédent d'investissement reporté de 2010 : 500 733,49 €

Excédent d'exploitation de 2011 hors restes à réaliser : 103 743,85 €

Excédent d'investissement 2011 hors restes à réaliser : 515 013,99 €

Excédent global de 2011 hors restes à réaliser : 618 757,84 €

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Compte de gestion 2011 (12/03/11) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu le budget primitif de l'eau et l'assainissement pour 2011 tel qu'adopté le 15 avril 2011,

Considérant l'adoption du Compte Administratif de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2011 lors de la même séance du conseil municipal,

Monsieur l'adjoint délégué aux finances informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 du service annexe de l'eau et de l'assainissement a été réalisé par le receveur en poste de Gignac et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de l'eau et de l'assainissement pour 2011 pour ce qui concerne les réalisations,

Etant précisé que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur en réalisation,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour,

ADOpte le Compte de Gestion du service annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2011 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes à celles du compte administratif de l'eau et l'assainissement pour le même exercice.

Budget principal - Compte Administratif 2011 (12/03/13) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu le budget primitif de 2011 tel qu'adopté le 15 avril 2011,

Vu les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances ;

Le maire, ayant quitté la séance avant le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

ADOpte le Compte Administratif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses FONCTIONNEMENT	2 434 523,34 €	0,00 €
Recettes FONCTIONNEMENT	2 619 135,75 €	0,00 €
Dépenses INVESTISSEMENT	919 401,68 €	541 135,68 €
Recettes INVESTISSEMENT	886 325,14 €	192 070,44 €

Excédent de fonctionnement reporté de 2010 : 9 699,00 €

Excédent d'investissement reporté de 2010 : 325 494,62 €

Excédent de fonctionnement 2011 hors restes à réaliser : 194 311,41 €

Excédent d'investissement 2011 hors restes à réaliser : 292 418,08 €

Excédent global de 2011 hors restes à réaliser : 486 729,49 €

Budget principal - Compte de Gestion 2011 (12/03/14) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu le budget primitif de la commune pour 2011 tel qu'adopté le 15 avril 2011,

Considérant l'adoption du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2011 lors de la même séance du conseil municipal,

Monsieur l'adjoint délégué aux finances informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 de la commune a été réalisé par le receveur en poste de Gignac et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune pour 2011 pour ce qui concerne les réalisations,

Etant précisé que le Receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur en réalisation,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme CASSEVILLE, adjoint délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour,

ADOpte le Compte de Gestion de la commune pour l'exercice 2011 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes à celles du compte administratif de la commune (budget principal) pour le même exercice.

Débat d'orientation budgétaire (12/03/16) :

Monsieur Jérôme CASSEVILLE rappelle que bien qu'il n'y ait aucune obligation légale pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'assemblée dirigée par le maire, se livre pour la troisième fois consécutive conformément à ses engagements, à cet exercice « *démocratique* ». Il précise que ce débat ne présume pas des arbitrages futurs lors de l'élaboration du budget primitif 2012 dans le cadre de la commission finances.

Rappels d'éléments de contexte par le premier adjoint :

Contexte international et national :

- La crise économique et sociale qui oblige à faire attention à la pression fiscale, mais aussi à poursuivre les investissements pour soutenir l'activité économique, la commande publique représentant une bonne part de l'activité dans notre région. Les impacts de la crise, sur la population nécessite une attention particulière aux projets à caractère social, dans le cadre du CCAS, mais aussi *via* la politique enfance-jeunesse et le soutien aux associations.
- La tendance inflationniste des prix des énergies et carburants qui impacte lourdement notre budget de fonctionnement
- L'évolution des normes (accessibilité, électricité, sécurité...) qui induit des dépenses pour les collectivités même si le gouvernement avait envisagé une pause dans leur application ou des reports en matière d'application.

Contexte local :

- Conclusions de l'étude de programmation urbaine qui projettent et organisent les équipements publics dans l'avenir : nouvelle mairie, caserne des pompiers, services techniques, salles d'activités diverses (halles,...)
- Les études à venir : AMVAP, PAVE, ERP, PADD, finalisation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, PLU
- Un patrimoine bâti qui se dégrade et devient dangereux : Chapelle des pénitents, abbatale Saint Sauveur
- La Déviation qui va démarrer : ce nécessitera l'achat et l'aménagement des délaissés par la commune
- Le Grand site : le conseil général a programmé la réalisation d'une piste cyclable entre le village et le Grand site. Et quel devenir pour l'ancienne bergerie ?
- Dans le cadre de la CCVH : projets autour de l'Abbaye, maîtrise d'ouvrage déléguée requalification des rues du centre ancien, réorganisation de la bibliothèque **nécessaires** pour ne pas perdre toutes les subventions, **transfert** de la crèche associative
- La fermeture de la 5° classe ouverte en 2011 (courrier reçu du recteur) témoigne de la difficulté d'une commune à avoir une lisibilité en terme de gestion des bâtiments scolaires et de personnel petite enfance, et justifie la prudence dont cette assemblée a fait preuve
- La reprise en régie de la STEP (budget eau et assainissement)
- La recherche de nouvelles ressources en eau pour éliminer le problème de la turbidité
- Déjà des imprévus à prendre en compte : dégâts de la tempête du 5 janvier
- Du point de vue des finances publiques : un potentiel fiscal faible et le désendettement continu de la commune

Propositions d'orientation 2012 du budget communal par le premier adjoint :

Rappel des éléments significatifs du BP 2011/2010	Orientations 2012
<u>Charges à caractère général :</u>	-nécessité de maîtriser ces coûts, d'étaler les dépenses d'entretien dans le temps pour lisser les coûts, sauf urgence -recherche de réduction de certains coûts de fonctionnement : maintenance, fournitures, cession du bail de l'annexe -déménagement d'une partie des services adm. dans des locaux réhabilités appartenant à la mairie : ancienne conciergerie. -mise aux normes, mise en sécurité des ouvrages publics: électricité,...
<u>Charges de personnel :</u> Plan de formation +100% 1 départ à la retraite	-Plan de formation du personnel maintenu -Titularisations au 01/01/12 : 2 agents au service jeunesse, 1 ATSEM Temps non complet, 1 agent aux services techniques -Renforcement service jeunesse (ALSH) suite à demande augmentation agrément -Un recours au CAE mesuré -Elaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels
<u>Autres charges de gestion :</u>	Subventions aux associations : effort maintenu mais peut-être plus ciblé.
<u>CAF 2011 : 182.000 €</u>	<u>CAF 2012 :</u> si pour 1M€ d'investissement il faut 20% d'autofinancement minimum, dans le meilleur des cas ; alors, il faut préserver au moins une CAF de 200 000 €

Rappel d'éléments relatif à l'investissement par le premier adjoint :

35 opérations étaient inscrites au BP+DM 2011 (9 créées en 2011) dont la situation « physique » était la suivante au 31/12/11 : 14 sont terminées, 10 n'ont pas commencées et 11 sont en cours.

Objet/N°	Montant 2011	Situation	Perspectives 2012
PAE Pézouillet (901)			
Equipement Serv. Adm. (906)	32.592	En cours	RAR+pas de nouveaux besoins
Travaux neuf de voirie et Pluvial (914)	57.400	En cours	RAR Avenue de St Guilhem
Eclairage public (917)	26.530	Non commencée	RAR Projet St Rome et entrée de ville rte de Gignac
Fermeture décharge (926)	2.000	Non commencée	RAR
Protect° patrimoine naturel (944)	1.501	Non commencée	RAR
Aménagt école maternelle (946)	13.484	En cours	Jeux, bibliothèque,...
Aménagt nouvelle crèche (948)	50.000	En cours	RAR
Extension école maternelle (949)	1.286	En cours	RAR
Aménagt sécurité Rte Agglo. (950)	15.000	Terminée	Sécurisation Avenue Louis Marres
Aménagt Place E. Sanier (952)	502.633	Terminée	En cours de liquidation
Aménagt Local boulodrome (954)	4.927	Terminée	RAR
Bloc sanitaire Ecole Primaire (956)		Terminée	Recettes
Aménagt. Restaurants scolaires (958)	30.200	En cours	A reprogrammer
Opérations maîtrise foncière (962)	18.733	Terminée	A reprogrammer
Réhabilitation vestiaire foot (963)	18.368	En cours	RAR
Tennis éclairage et courts (964)	34.652	Terminée	
Jardin d'enfants (965)	33.150	Terminée	
Divers ; foyer rural maison nat (966)	76.814	En cours	RAR, Façade foyer rural
Equipement Serv. Techn. (968)	59.439	Terminée	Nouveaux équipements
Bloc sanitaire pré de la ville (969)	8.900	En cours	RAR
Menuiseries Ecole Primaire (970)	21.011	Terminée	
Insonorisation Salle des fêtes (971)	110.000	Non commencée	RAR
Achat domaine St Laurent (972)	1	Non commencée	Estimation 595 K€
Réhabilitation Conciergerie (973)	30.000	Terminée	
Requalification Bergerie (974)	120.000	Non commencée	RAR. Ajouts travaux ?
Divers travaux groupe scolaire (975)	27.620	Terminée	RAR
OPERATIONS NOUVELLES 2011			
Equipement police municipale (976)	20.000	En cours	RAR
Etude AMVAP (977)	71.760	Non commencée	
Aménagements points de tri (978)	5.000	Non commencée	
Signalétique intra-muros (979)	51.048	En cours	Augmentation de crédits nécessaires suite attribution marché
Equipement sportif Tambourin (980)	15.980	Terminée	
Requalification rues Ctr ancien (981)	20.000	Non commencée	MOD CCVH
Classe Mobile Informatique (982)	17.600	Non commencée	
Aménagements Ctre Loisirs P. (983)	15.000	Terminée	
Réhabilitation Local La Poste (984)	5.388	Terminée	

Les opérations déjà inscrites et non terminées sont à confirmer ou amender si besoin : nouveaux besoins d'équipements identifiés aux écoles (mobilier, jeux, terrain de sport,...), aux centres de loisirs, aux services techniques, aux services administratif et culture communication, police municipale,...

Quelques projets d'opérations nouvelles pour 2012 :

- Equipement de la conciergerie (mobilier, téléphonie,...)
- Travaux mairie (déménagement service RH, finances)
- Réaménagement Bibliothèque
- Mise aux normes restaurants scolaires (projet évalué à 223 K€)
- Quais bus Avenue de Gignac accessibilité handicapés
- Rénovation terrain de tambourin
- Rénovation 2° terrain de sport au Pré de la Ville (pelouse et arrosage automatique)
- Aménagement sport loisirs : table de ping-pong béton
- PAVE (5.000 €)
- ...

Mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI):

Investir c'est aussi raisonner dans un cadre pluriannuel, grâce notamment à l'étude de programmation urbaine, l'année 2012 sera consacrée à de l'ingénierie financière pour tendre vers le PPI, en se faisant aider dans cette démarche.

Projets à moyens et longs termes :

- Un préalable ; la création de réserves foncières
- Nouvelle Mairie
- Caserne des pompiers
- Services techniques
- Abbatale St Sauveur, façade et travées
- Projet de déplacement de la déchetterie
- Rénovation de l'ancienne infirmerie
- Acquisition et aménagement du domaine St Laurent
- ...

Perspectives de recettes énoncées par le premier adjoint :

- Dotations de l'Etat : gel annoncé pour 2012 par le gouvernement
- Prudence portée sur niveau des droits de mutations même si légère reprise par rapport à 2011
- Impôts Directs Locaux ; pas de souhait d'augmentation des taux communaux prévu à ce jour en 2012 – les recettes liées à l'augmentation des bases vont augmenter de +2,8% (soit un produit supplémentaire attendu de 25 000 €)
- Tarifs des services : augmentation en 2011 donc pas de nouvelles augmentations envisagées en 2012
- Mise en Vente ancienne gendarmerie (Valeur vénale 470 000 €), quid de l'ancienne bergerie, projet de petit lotissement au fond du Camp de Sauve. Ces recettes devant servir exclusivement aux investissements futurs.
- Subventions 2012 ; incertitude sur les possibilités de financements qui risquent de se réduire considérablement compte tenu du contexte

Le maire félicite le premier adjoint pour ces données et propositions d'orientation très exhaustives.

Il tient à saluer également la contribution du conseiller général Manuel DIAZ, pour son action en faveur de la mise en place de la piste cyclable entre Aniane et le Pont du Diable et son excellent travail dans ce dossier.

Il précise que cette action contribuera au réaménagement des berges de l'Hérault sur la commune et rappelle que les activités industrielles liées aux carrières devraient se terminer en 2016.

Il indique que pour mener à bout les projets générés par l'étude de programmation urbaine, il est nécessaire, « *d'envisager des projets s'auto-équilibrant sur le plan budgétaire, entre développement d'un urbanisme maîtrisé, permettant l'apport de fond privé, complétant les fonds publics nécessaires au financement des équipements publics envisagés.* »

Il affirme par ailleurs, la volonté de la municipalité de se séparer de patrimoine vétuste afin d'investir sur des équipements opérationnels.

Il précise enfin que dans le contexte de grande tension budgétaire à venir, le débat sera nécessaire pour « *définir jusqu'où peut-on aller dans nos projets de fonctionnement* ».

Monsieur Marcel SAUVAIRE souhaite alerter sur l'état du réseau de l'avenue de Gignac qui empire, mais aussi sur la nécessité d'intervenir au plus vite sur la toiture de l'infirmerie.

Monsieur Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE soulève la question de savoir s'il faut-il augmenter ou non les taux d'imposition communaux. Il constate que l'absence depuis plusieurs années d'augmentation et d'une évolution des bases d'environ 1 %, ont entraîné mécaniquement un écart entre l'inflation et la valeur nominale de l'impôt... et par la même ont un effet de baisse effective de l'impôt.

Monsieur Fabien DELMAS constate par ailleurs une augmentation forte du coût des fluides et énergies, mais aussi de l'inflation et des coûts générés par la création de postes de titulaires. Autant de charges nouvelles qui ne seront pas compensées par l'augmentation des bases. Il pense qu'il faut allier vigilance dans la maîtrise des dépenses et réflexion sur une augmentation des recettes pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

Monsieur Jean-Pierre BOUVIER est favorable à une évolution de la fiscalité faible mais régulière, plutôt qu'un réajustement « brutal » des impôts communaux.

Le maire fait le constat que la société a souvent vécu au-dessus de ses moyens et qu'en aucun cas ce ne serait le cas sur la commune. Il précise qu'il veillera à ce que le budget communal ne subisse pas de brusque évolution de l'impôt.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat sur le budget communal.

Principales évolutions des dépenses du budget eau et assainissement rappelées par le premier adjoint au niveau de l'exploitation :

- Exploitation de la STEP en régie (réduction des coûts d'exploitation / contrat SAUR)
- Création d'un pôle eau et assainissement avec affectation d'agents directement au budget de la M49 (déjà un adjoint technique recruté en novembre 2011)

Principales opérations d'investissement envisagées :

- 2 opérations sont liées aux schémas directeurs d'Eau et d'Assainissement
- 2 opérations liées aux travaux sont sur les réseaux sont en attente par rapport aux conclusions des schémas d'eau et d'assainissement ; y figurent pour l'instant les travaux effectués dans le cadre des études
- 1 opération relative à la mise en place de l'informatisation des relevés de consommation d'eau
- 1 opération relative à l'équipement du pôle technique eau et assainissement

Principales recettes envisagées :

- Espoir d'évolution positive de la prime à l'épuration, avec la reprise en main de la gestion de l'eau et l'assainissement
- Modification de la période de facturation ce qui va induire une perte de 2 mois de consommation pour 2012

- Pour rappel : augmentation des tarifs et des redevances Eau et assainissement en 2011 pour les consommations de 2012 à facturer en 2013
- Subventions liées aux schémas et travaux liés aux schémas
- Recherche de subventions pour le financement des futurs travaux sur les réseaux

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat sur le budget de l'eau et l'assainissement.

Budget du cimetière envisagé :

Pas de nouvelles opérations prévues en 2012 car il reste 2 grands caveaux et 1 petit :

- Vente des caveaux construits en 2010
- Il faudra penser aussi à la mise aux normes du jardin du souvenir mais qui se fera sur le budget principal.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat sur le budget du cimetière.

Budget de l'eau et de l'assainissement : modification de la période de facturation (12/03/17) :

Monsieur le Premier Adjoint expose à l'Assemblée que la période de facturation de l'eau et de l'assainissement s'étend du 1er mars de l'année considérée au 28 (29) février de l'année suivante.

Cette situation, particulière, génère des difficultés importantes dans la gestion du service, notamment en ce qui concerne les conditions d'établissement du rôle et plus particulièrement la partie relative aux redevances de pollution et des modernisations des réseaux de collecte (Agence de l'eau), lesquelles sont fixées pour l'année civile.

Il propose donc à l'Assemblée de fixer la période de facturation de l'eau et de l'assainissement pour l'année civile et ce dès 2011, la facturation à établir cette année s'étendant donc sur la période allant du 1er mars au 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur l'Adjoint aux Finances et le charge de sa mise en œuvre.

Le Maire lève la séance à 23 h 15.

P. SALASC	J.CASSEVILLE	F. ODIN	M. SAUVAIRE
G. QUINTA	F. DELMAS	H. VIALENG	T. DEBITUS
		Absent	Absent
C. TISSOT	C. BONNAFOUS	J.P. BOUVIER	J.P. VENTURE
	Absent		Absent
F. DAUDE	D. BENOIT	L. SOUVAIRAN	N. MORERE
	Absent	Absent	
J.P. VAN RUYSKENSVELDE	M. TARTAVEZ		
	Absent		